

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale 7, boulevard Jacques Chaban Delmas 33525 Bruges cédex

Arrêté n° R75-2019-11-14-001

portant au titre de l'année 2019 la liste des personnes morales de droit privé habilitées à recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest, Préfète de la Gironde

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 230-6, R. 230-9 et suivants ;
- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 115-1;
- Vu l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;
- Vu l'arrêté préfectoral R75-2019-01-10-004 du 10 janvier 2019 fixant la date limite de dépôt des dossiers de demande ou de renouvellement d'habilitation des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;
- Vu l'arrêté préfectoral R75-2019-09-25-015 du 25 septembre 2019 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Patrick BAHEGNE, Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de la région Nouvelle-Aquitaine,

ARRÊTE

Article 1er

La liste des personnes morales de droit privé habilitées en Nouvelle-Aquitaine à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire est arrêtée comme suit :

Dénomination de la structure	SIRET	ADRESSE	СР	Ville	1ère habilitation
Association AGIR	839 430 469 000 24	5, rue Chevalier de la Croix Marron	16340	L'ISLE D'ESPAGNAC	OUI
La Boussole	439 258 377 000 27	Rue Champlain	17300	ROCHEFORT	OUI
Gavroche	488 815 762 000 15	5, rue des Rochers	23600	BOUSSAC	NON
Association "Lo Bouyricou"	849 607 312 000 14	Mairie de Siorac Impasse des terrasses	24170	SIORAC-EN- PERIGORD	OUI
La Bonne soupe	822 685 400 000 19	4, rue Lamartine	24000	PERIGUEUX	NON
La Halte 24	812 685 535 000 13	Chez l'APARE-141/143, rue Combe des Dames	24000	PERIGUEUX	NON
Bègles Alternative Solidaire (BAS)	850 058 520 000 14	26, rue Dilly	33130	BÈGLES	OUI
Espoir pour tous	802 813 105 000 11	221, avenue de Thouars	33400	TALENCE	NON
Le Relais Talençais	809 886 815 000 20	25, rue du 19 mars 1962 Tour Chateaubriand Appt 33	33400	TALENCE	OUI
Les Glaneurs	850 319 021 000 18	58, avenue des Quatre Pavillons	33150	CENON	OUI
MARHABA 33	517 781 332 000 13	104 bis, avenue Lafontaine	33560	CARBON-BLANC	OUI
Enfants d'ailleurs élèves ici	853 649 648 000 13	La Cimade 6, rue du 8 mai 1945	40000	MONT-DE- MARSAN	OUI
EPISOL	808 213 805 000 19	27, rue Saint Girons	40700	HAGETMAU	NON
L'Arbre à Pain	440 651 842 000 21	56, rue de l'Industrie	40400	TARTAS	OUI
Vie et partage Landes	844 295 428 000 18	1485, route du Bayle	40180	TERCIS-LES-BAINS	OUI

Dénomination de la structure	SIRET	ADRESSE	СР	Ville	1ère habilitation
Case Départ	830 928 305 000 10	8, cami de pastourel	47300	BIAS	OUI
CILIOHPAJ Avenir et joie	529 816 787 000 12	12b, rue Diderot	47031	AGEN Cedex	NON
Cœur sur la Main	821 489 275 000 15	2, rue Léopold Faye	47200	MARMANDE	NON
Entraide et solidarité Galapian	848 458 857 000 10	405, chemin de Latuque	47190	GALAPIAN	OUI
SOLINCITE	782 161 384 001 47	"Cante Lauzette"	47350	ESCASSEFORT	NON
SOS Accueil Mamans Enfants	839 409 430 000 15	Lieu-dit Bouilhats Chemin de la Pinède	47200	MARMANDE	OUI
BESTEAREKIN	819 984 352 000 16	11bis, rue Georges Berges	64100	BAYONNE	NON
Habitat jeunes Pau- Pyrénées	329 325 922 000 55	30 ter, rue Michel Hournau	64000	PAU	NON
Secours et Réconfort	782 381 115 000 16	Monastère des Bénédictines 1333, route de Belloc	64240	URT	OUI
Secours Pour tout humain	839 583 069 000 19	Maison Augustinteguia	64120	MASPARAUTE	OUI
Au marché du logis	820 445 823 000 17	14, rue du Logis	79340	FOMPERRON	NON
Amicale des stagiaires des centres AFPA du Limousin	789 572 641 000 15	AFPA Limoges Romanet 27, rue Léonard Samie/BP 869	87016	LIMOGES Cedex	NON
La Terre en Partage- Le Mazet	840 185 359 000 14	23, rue du Colonel Ledot	87400	SAINT LEONARD DE NOBLAT	OUI
Les Autres	847 672 730 000 11	3, allée Philippe de Champaigne	87000	LIMOGES	OUI

Article 2

L'habilitation est délivrée pour une durée de 3 ans pour les structures bénéficiant d'une première habilitation, et pour une durée de 10 ans pour celles ayant déjà bénéficié d'une première habilitation.

Article 3

En application des dispositions des articles R. 312-1 et R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux 9 rue Tastet 33000 Bordeaux.

Article 4

Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bruges, le 14 novembre 2019

P/la Préfète de région,

Le Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Patrick BAHEGNE